

△
(N^o 178.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 24 JANVIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. DE LEHAYL, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Nathan Reiss.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né en Prusse le 13 avril 1807. Après avoir étudié la médecine à Berlin et obtenu le grade de docteur, il vint subir son examen à Bruxelles : il fut autorisé à exercer son art dans toute l'étendue du royaume.

Bientôt le Gouvernement, convaincu des connaissances du pétitionnaire, l'attacha à l'armée; le sieur Reiss y rendit des services; sa conduite, en outre, lui mérita l'estime et la bienveillance de l'autorité supérieure.

Quoique le pétitionnaire soit entré en Belgique en 1834, il est à remarquer qu'il a quitté le pays en 1835; ce n'est qu'au mois de décembre 1836 qu'il est venu fixer son domicile à Bruxelles, et depuis lors il n'a cessé d'y habiter.

Il réunit maintenant les conditions voulues par la loi.

Les autorités consultées le présentent comme digne de la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

J.-J. DE LEHAYE.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.
